

# Concours d'agent de maîtrise territorial

## Rapport de jury

### Session 2025

#### 1-Présentation générale

---

Le concours d'agent de maîtrise territorial est organisé tous les deux ans.

Lorsque le concours est ouvert dans plus d'une spécialité, le candidat choisit, au moment de son inscription, la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

Le concours comprend les spécialités suivantes :

- a) Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers ;
- b) Logistique et sécurité ;
- c) Environnement, hygiène.
- d) Espaces naturels, espaces verts ;
- e) Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ;
- f) Restauration ;
- g) Techniques de la communication et des activités artistiques ;

En outre, le concours interne peut comprendre la spécialité :

- h) Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a organisé, à partir du 23 janvier 2025, pour les besoins des collectivités et établissements publics des départements de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, ouvert pour 45 postes, dans les spécialités « Bâtiment, Travaux Publics/Voirie, Réseaux Divers » et « Environnement/Hygiène ».

Par ailleurs, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le concours d'agent de maîtrise a été organisé par les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale selon la répartition suivante :

- ✓ Spécialité « hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines » et spécialité « « restauration », organisées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ✓ Spécialités « espaces naturels, espaces verts » et « techniques de la communication et des activités artistiques », organisées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ✓ Spécialités « « logistique, sécurité » et « mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique », organisées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et spécialités « Bâtiment, Travaux Publics/Voirie, Réseaux Divers » et « Environnement/Hygiène » organisées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour les besoins des départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

## Cadre d'emplois

---

Les agents de maîtrise territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C qui comprend les grades suivants :

- ✓ Agent de maîtrise ;
- ✓ Agent de maîtrise principal.

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant des supérieurs hiérarchiques.

Ils peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.

L'arrêté n° 2024-273 du 28 juillet 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, a ouvert la session 2025 du concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, pour 45 postes repartis de la façon suivante :

Spécialité	Nombre de poste externe	Nombre de poste interne	Nombre de poste 3 <sup>ème</sup> concours	Total Postes ouverts
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	8	18	4	30
Environnement, hygiène	7	6	2	15

## Calendrier

---

Période de retrait des dossiers d'inscription	Du 3 septembre au 9 octobre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	Le 17 octobre 2024
Épreuve écrite	Le 23 janvier 2025
Résultats des écrits	Le 1 <sup>er</sup> avril 2025
Épreuves d'admission	Le 12, 14 et 15 (matin) mai 2025
Résultats d'admission	Le 22 mai 2025

## Composition du jury

---

Le jury, présidé par **Christian DURANTIN**, Adjoint au Maire, Commune de Beaumont, était composé de 9 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Président du jury (élu) : Christian DURANTIN, Adjoint au Maire, Commune de Beaumont

Présidente suppléante (élue) : Graziella BRUNETTI, Maire, Commune de Saint Germain Lembron

Elu : Bernard BESSON, Adjoint au Maire, Commune de Lempdes,

Fonctionnaire territorial : Aïssa MELAB, Agent de maîtrise, Département du Puy de Dôme

Fonctionnaire territorial : Céline PINAUD, Technicienne territoriale, VALTOM

Représentante du personnel siégeant en CAP (ou son suppléant) : Aurélien TALON, Agent de maîtrise principal, Commune de Cournon d'Auvergne

Personnalité qualifiée : Céline SALIN, Technicienne territoriale principale de 1ère classe, Commune de Billom

Personnalité qualifiée : Annabelle PRADIER, Technicienne territoriale principale de 2ème classe, Département du Puy de Dôme

Personnalité qualifiée : Patricia LENNE, Agente de maîtrise principale, Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

## 2 - Conditions d'admission à concourir

---

### Références

---

- ✓ Code général de la fonction publique ;
- ✓ Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- ✓ Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- ✓ Décret n° 2004-248 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;
- ✓ Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C de la fonction publique territoriale.

**Le concours externe** est ouvert, pour 20 % au moins des postes mis au concours, aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (niveau V de l'ancienne nomenclature).

#### Les dispenses de diplôme :

Une dispense de diplôme est accordée sur présentation de documents justificatifs aux :

- ✓ Mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants,
- ✓ Sportifs, arbitres et juges de haut niveau (avec photocopie de la liste publiée au Journal Officiel attestant de leur statut à la date des épreuves).

### Les équivalences de diplôme :

Un dispositif d'équivalence permet sous certaines conditions de reconnaître l'expérience professionnelle et de prendre en compte d'autres diplômes que ceux requis lorsque le contenu de cette expérience ou des diplômes peuvent être comparés avec le contenu de la formation requise pour exercer les fonctions auxquelles le concours donne accès. Cette comparaison peut permettre d'obtenir une dérogation pour se présenter au concours mais n'équivaut pas à la détention du diplôme.

**Le concours interne** est ouvert, pour 60 % au plus des postes mis au concours, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les candidats doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

**Le troisième concours** est ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours, aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

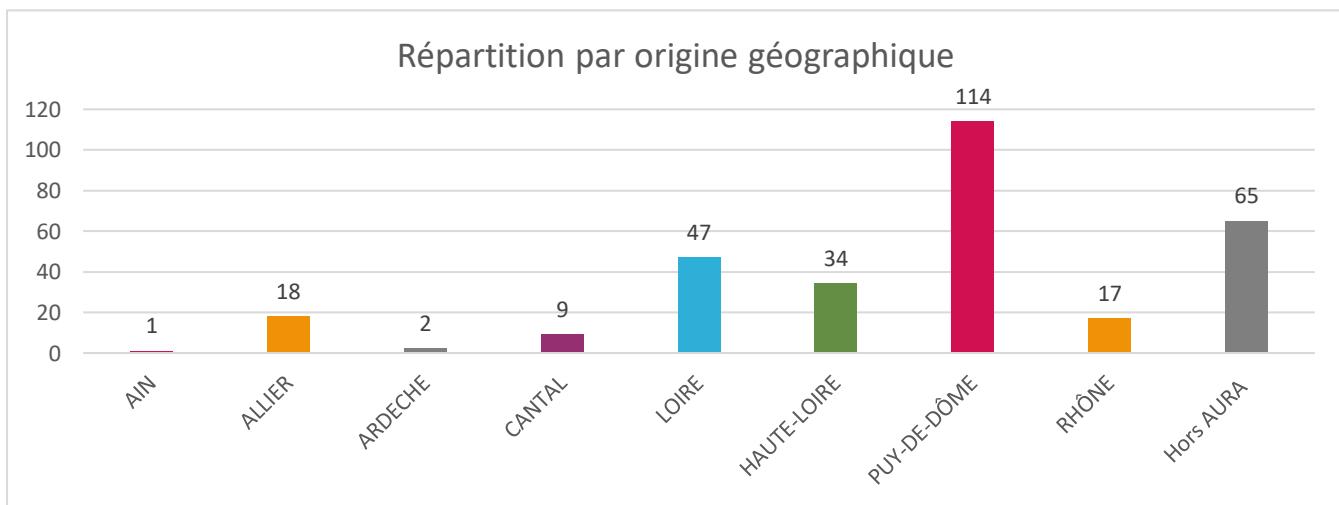
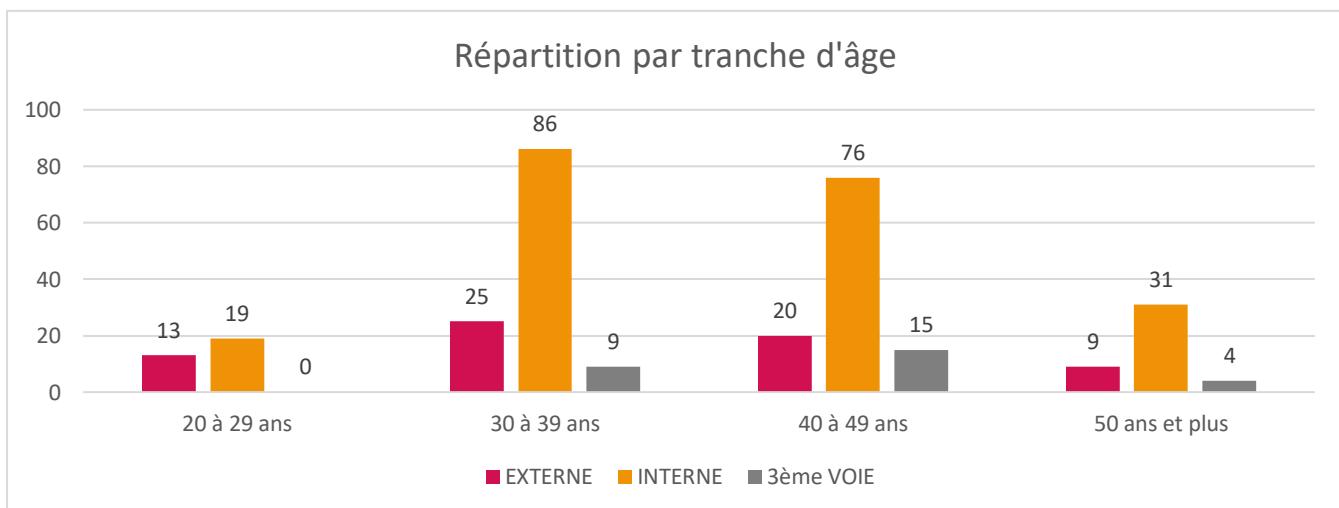
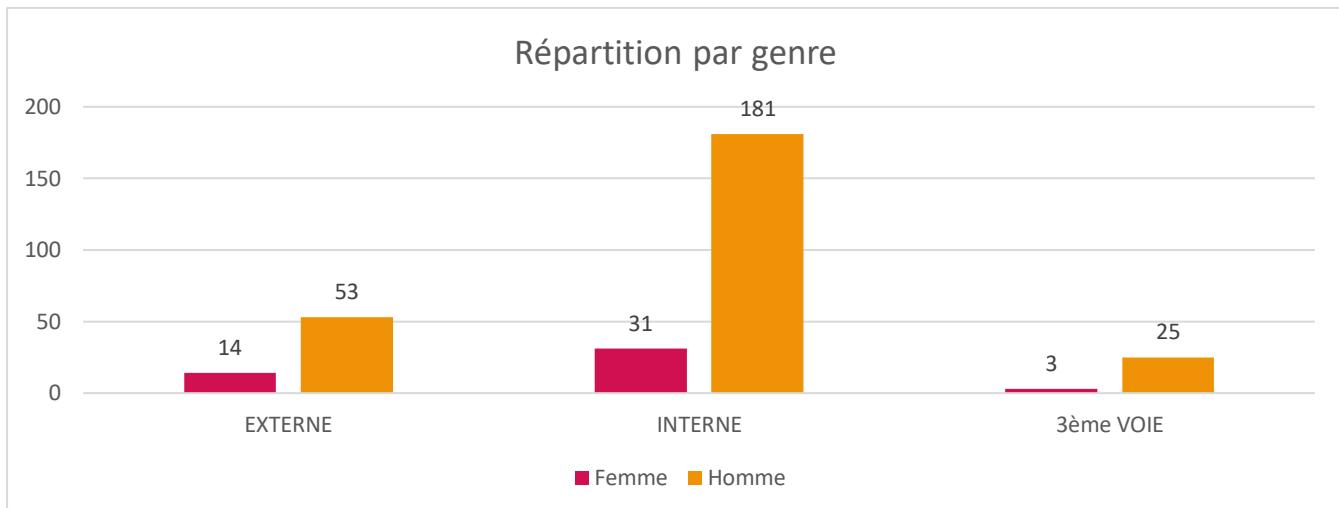
Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

## 3- Données chiffrées

---

Spécialités	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Admissibles	Seuil d'admission	Admis
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers						
Externe	35	26	09/20	13	12.16/20	8
Interne	109	89	10/20	33	11.93/20	18
3 <sup>ème</sup> voie	15	14	09/20	8	11.96/20	4
Environnement et Hygiène						
Externe	32	19	9.70/20	13	13.53/20	7
Interne	103	70	13.50/20	13	15.18/20	6
3 <sup>ème</sup> voie	13	8	11.50/20	4	13.72/20	2

#### 4- Données chiffrées des candidats admis à concourir



## 5- Admissibilité

### Nature des épreuves

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 23 janvier 2025 à la Grande Halle d'Auvergne, à Cournon d'Auvergne.

#### Concours externe :

- ✓ Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (Durée : 2 heures ; coefficient 3).
- ✓ Une épreuve écrite consistant en la résolution de problèmes d'application sur le programme de mathématiques (Durée : 2 heures ; coefficient 2).

#### Concours interne :

- ✓ Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (Durée : 2 heures ; coefficient 3).
- ✓ Une épreuve écrite consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, quel exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. (Durée : 2 heures ; coefficient 2).

#### Troisième concours :

- ✓ Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (Durée : 2 heures ; coefficient 3).
- ✓ Une épreuve écrite consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, quel exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. (Durée : 2 heures ; coefficient 2).

## Niveau des candidats

---

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.  
Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.  
Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

### EXTERNE

Agent de maîtrise territorial	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Dont nombre de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers								
Résolution d'un cas pratique	35	26	9.42/20	15.13	3.75	10	16	1
Epreuve de mathématiques	35	26	10.02/20	16.75	2.75	12	14	2
Environnement et Hygiène								
Résolution d'un cas pratique	32	19	13.22/20	16.75	9	17	2	0
Epreuve de mathématiques	32	19	8.12/20	17.63	0.50	6	13	6

### INTERNE

Agent de maîtrise territorial	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Dont nombre de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers								
Résolution d'un cas pratique	109	89	9.74/20	15.50	4.38	44	45	4
Epreuve de mathématiques	109	89	7.91/20	14.26	2.43	18	71	12
Environnement et Hygiène								
Résolution d'un cas pratique	103	70	12.70/20	18	4.75	63	7	1
Vérification de connaissances	103	70	9.68/20	15.63	3.75	35	35	1

### 3ème CONCOURS

Agent de maîtrise territorial	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers								
Résolution d'un cas pratique	15	14	10.11/20	15.88	6	6	8	0
Vérification de connaissances	15	14	8.72/20	14.34	3.56	4	10	1
Environnement et Hygiène								
Résolution d'un cas pratique	13	8	12.13/20	15.13	7.75	7	1	0
Vérification de connaissances	13	8	11.16/20	15.38	7.88	7	1	0

## Fixation des seuils d'admissibilité

---

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité du concours d'agent de maîtrise, le jury décide, lors de la réunion d'admissibilité du 1<sup>er</sup> avril 2025, de fixer comme suit les seuils d'admissibilité :

Agent de maîtrise territorial	BTP/VRD		Environnement et Hygiène	
	Seuil	Admissibles	Seuil	Admissibles
Externe	09/20	13	9.70/20	13
Interne	10/20	33	13.50/20	13
3 <sup>ème</sup> Voie	09/20	8	11.50/20	4

A l'issue de cette première phase du concours, 84 candidats sont déclarés admissibles et convoqués aux épreuves orales d'admission.

## Remarques des correcteurs

---

### Epreuve de cas pratique - Environnement et Hygiène (*toutes les voies*)

Les réponses sont globalement correctes sur les questions permettant d'élaborer des solutions concrètes, même si le constat est fait de redondances dans les propositions qui se traduisent par des déclinaisons de la même idée (ex : surveillance des systèmes - surveillance des équipements...).

La majorité des candidats a su analyser les informations essentielles du sujet grâce aux questions qui guidaient fortement les réponses pour la plupart. Cependant, une partie d'entre eux ne prend pas le temps de bien lire et comprendre les questions.

Attention à ne pas effectuer un simple résumé des documents annexés, mais à faire ressortir les informations utiles.

Au niveau des connaissances professionnelles précises, notamment sur l'impact environnemental ; un manque de précision et certaines lacunes furent remarquées pour un grand nombre de candidats à ce sujet.

La procédure incendie visait à évaluer la logique et le bon sens des candidats. Les résultats sont très variables sur cette question.

Les candidats sont peu nombreux à savoir synthétiser un sujet et organiser les éléments de façon à l'expliquer à l'équipe qu'ils encadrent.

Créer des supports de présentation ou d'animation (affiches, diaporama...) est une activité très fréquente en tant qu'encadrant.

Il faut faire attention à ne pas écrire comme l'on parle à l'oral, de plus, il reste beaucoup de copies qui comptent des fautes. ; quelques-unes sont difficilement lisibles.

## Conseils aux candidats :

- ✓ Préparer l'épreuve ;

- ✓ Veiller à comprendre le thème et le contexte dans lequel s'inscrit le sujet, puis prendre le temps de lire et de comprendre précisément les questions ;
- ✓ Eviter de donner une multitude de réponses lorsqu'un nombre précis est demandé : cela donne l'impression que le candidat "tente" des choses sans avoir la bonne réponse ;
- ✓ Se positionner comme agent de maîtrise (dans son rôle d'encadrant et d'expert technique du domaine) même lors des épreuves écrites ;
- ✓ Bien lire les questions pour ne pas répondre « à côté », *par exemple* : « *risque* » # « *impact* ».

### **Epreuve de cas pratique – BTP/VRD (*toutes les voies*)**

Les correcteurs relèvent que les candidats peinent parfois à effectuer une analyse pertinente des informations essentielles du sujet.

Par ailleurs, certains candidats ne lisent pas les questions correctement et ne donnent pas les bonnes réponses.

De façon générale, les candidats montrent une bonne connaissance technique. Les connaissances en termes de marchés publics sont cependant moins bien maîtrisées.

Certains candidats rencontrent des problèmes de compréhension lors des exercices de calculs.

En ce qui concerne l'aptitude à l'encadrement, les réponses sont plutôt correctes dans l'ensemble, par rapport à la mise en situation proposée.

Dans l'ensemble, les candidats parviennent à proposer des solutions et des dispositifs corrects pour répondre au problème posé.

#### **Conseils aux candidats :**

- ✓ Préparer l'épreuve ;
- ✓ Connaître la partie réglementaire ;
- ✓ Avoir à l'esprit que le sujet peut également contenir des exercices de mathématiques avec une adaptation en lien avec le métier ;
- ✓ Travailler impérativement sur le sujet des marchés publics (procédures, documents, etc.).

### **Epreuve Externe de mathématiques (*toutes spécialités*)**

De manière générale, le niveau des candidats est très moyen, voir bas.

Le niveau est très hétérogène avec de très bonnes copies et de très mauvaises copies.

De nombreuses faiblesses sont constatées sur les conversions et sur les unités.

#### **Conseils aux candidats :**

- ✓ Préparer l'épreuve ;
- ✓ Prendre le temps de relire la question et de veiller aux unités demandées pour la réponse ;
- ✓ Réviser les conversions d'unités (par exemple : Litre en m<sup>3</sup>, m<sup>2</sup> en ha, etc.) ;
- ✓ Expliquer ses calculs et raisonnements ;
- ✓ Faire preuve de rigueur dans les réponses ;
- ✓ Adopter une stratégie : lecture rapide du sujet et en cas de difficultés, prioriser les questions qui rapportent le plus de points.

### **Epreuve de questionnaire – Environnement et Hygiène (*Interne et 3<sup>ème</sup> voie*) :**

Le sujet, relativement abordable, traite des différents thèmes relatifs aux missions possibles pour un agent de maîtrise.

Les correcteurs relèvent que dans l'ensemble, le vocabulaire technique, de l'ensemble des domaines de la spécialité, n'est pas totalement maîtrisé.

Il existe des disparités au niveau des connaissances, certains sujets sont bien maîtrisés, d'autres pas du tout. Les candidats n'ont pas, tous, révisé l'ensemble des connaissances demandées pour le concours.

En ce qui concerne les connaissances des règles en matière d'hygiène et de sécurité, le niveau des candidats n'est pas homogène, certains termes techniques simples ne sont pas maîtrisés, à noter particulièrement un faible taux de réponses justes et complètes concernant la question du DUERP.

Pour une grande partie des copies, la maîtrise des calculs demandés a été maîtrisée.

Pour la plupart des candidats, une lecture plus approfondie du sujet, leur aurait permis de gagner quelques points. Le sujet, dans son énoncé, et pour certaines questions, proposaient des pistes et éléments de réponse.

Les candidats ne doivent pas se limiter à leurs connaissances acquises de par l'exercice de leur mission, il faut qu'ils s'intéressent et révisent tous les thèmes qui pourraient être abordés.

#### **Conseils aux candidats :**

- ✓ Préparer l'épreuve ;
- ✓ Réviser les bases en mathématiques
- ✓ Préparer le concours en travaillant les spécialités qui ne sont pas celles des métiers des candidats.

### **Épreuve de questionnaire - BTP-VRD (*Interne et 3<sup>ème</sup> voie*) :**

Les thèmes abordés dans le sujet de la session 2025 correspondent au cadre d'emplois d'agent de maîtrise, le niveau de difficulté est correct.

Le vocabulaire n'est pas toujours maîtrisé.

En général, le niveau des candidats est faible et tous ne maîtrisent pas les connaissances sur les notions de base.

En ce qui concerne les connaissances des règles d'hygiène et de sécurité, le niveau de connaissances reste très moyen.

Les candidats ont quelques connaissances de base mais pour exemple la question sur la signification des sigles de danger, des obligations, devraient favoriser un candidat qui a préparé l'épreuve.

Sur la maîtrise des calculs de quantités, de longueurs, de surfaces et de volumes, les exercices sont plutôt réussis, néanmoins certains candidats ne lisent pas correctement l'énoncé.

Les correcteurs ont noté quelques lacunes sur le périmètre d'un cercle, la confusion entre les volumes et les surfaces et la méconnaissance de la notion de densité.

#### **Conseils aux candidats :**

- ✓ Lire correctement les énoncés ;
- ✓ Ecrire lisiblement ;
- ✓ Prendre le temps de faire un brouillon ;
- ✓ Réviser les mathématiques niveau 3<sup>ème</sup> ;
- ✓ Réviser les questions basiques de sécurité ;
- ✓ S'intéresser aux notions de base dans tous les domaines de la spécialité.

## 6- Admission

---

### Nature des épreuves

Les épreuves orales se sont déroulées du 12 au 15 mai 2025, au Centre de Gestion de la Fonction Publiques Territoriale du Puy-de-Dôme – Espace Condorcet à Clermont-Ferrand.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury constitués en trois groupes d'examineurs représentants chacun un des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

#### Concours externe

- ✓ L'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité.  
L'épreuve est d'une durée de 15 minutes ; coefficient 4

#### Concours interne

- ✓ L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.  
L'épreuve est d'une durée de 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4.

#### Troisième concours

- ✓ L'épreuve d'admission consiste en un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. Il vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois de catégorie C, ses connaissances et motivations à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.  
L'épreuve est d'une durée de 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4.

## Niveau des candidats

---

### EXTERNE

Agent de maîtrise territorial	Admissibles	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers								
Entretien oral	13	13	11.96/20	18/20	6/20	8	5	0
Environnement et Hygiène								
Entretien oral	13	12	13.21/20	18/20	7/20	10	2	0

### INTERNE

Agent de maîtrise territorial	Admissibles	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers								
Entretien oral	33	33	12.44/20	19/20	5.50/20	26	7	0
Environnement et Hygiène								
Entretien oral	13	12	14.71/20	19.50/20	11/20	12	0	0

### TROISIÈME CONCOURS

Agent de maîtrise territorial	Admissibles	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers								
Entretien oral	8	8	11.94/20	18/20	6,50/20	5	3	0
Environnement et Hygiène								
Entretien oral	4	4	15,88/20	19,50/20	14/20	4	0	0

### Fixation des seuils d'admission

---

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité et à l'épreuve d'admission des concours externe, interne et du troisième concours d'agent de maîtrise territorial session 2025, le jury décide lors de la réunion d'admission du 15 mai 2025 de fixer comme suit les seuils d'admission :

Agent de maîtrise territorial	BTP/VRD		Environnement et Hygiène	
	Seuil	Admis	Seuil	Admis
Externe	12.16/20	8	13.53/20	7
Interne	11.93/20	18	15.18/20	6
3 <sup>ème</sup> Voie	11.96/20	4	13.72/20	2

## Remarque du jury

---

### Epreuve orale - BTP/VRD (*toutes les voies*)

En ce qui concerne les candidats en interne et au troisième concours, une majorité a du mal à faire ressortir les compétences acquises tout au long du parcours (l'exposé ressemble plus à un descriptif de leur parcours professionnel et de vie personnelle). La gestion du temps et du stress est difficile pour certains.

Certains candidats ne connaissent pas bien l'environnement territorial à contrario d'autres montrent une très bonne connaissance.

Certains candidats sont bien positionnés en tant qu'agent de maîtrise et d'autres ne se projetant pas du tout en tant qu'encadrant.

Globalement les candidats en interne étaient bien préparés.

Les candidats externe et interne étaient globalement de bon niveau malgré tout.

### Epreuve orale - Environnement et hygiène (*toutes les voies*)

#### Commentaire global

Dans l'ensemble les candidats avaient peu ou pas de connaissances en marchés publics et une connaissance de la fonction publique territoriale approximative si ce n'est sur les droits et devoirs du fonctionnaire.

Quelques candidats avaient réellement révisé leur concours et les connaissances théoriques.

La sécurité au travail est dans l'ensemble bien connue et les notions d'EPI, EPC maîtrisées.

Les candidats sont tous sensibles à cette problématique.

Au niveau encadrement, les candidats présentent des expériences très variées.

Dans l'ensemble la gestion des conflits était maîtrisée soit d'une manière très théorique soit forgée sur une expérience de terrain.

Au niveau de la motivation, celle-ci a été plus ou moins exprimée. Le jury a trouvé certains candidats très passifs à contrario d'autres qui exprimaient clairement leur motivation et leur envie de progresser et d'être force de proposition.

#### Interne et 3<sup>ème</sup> voie

Bonne maîtrise du temps de présentation.

Très bons candidats, bien préparés pour l'épreuve.

#### Externe

Les candidats présentaient peu de motivation.

## 7- Conclusion

---

Au terme de l'ensemble des opérations, le nombre de candidats déclarés admis à la session 2025 du concours d'agent de maîtrise territorial et inscrits sur la liste d'aptitude est arrêté à 45 lauréats.

Le jury félicite tous les lauréats du concours et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.